Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_128_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-128-2026

Objet : Personnel - Modification du tableau des effectifs

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Nicole OGER pouvoir à Vincent ALLENO, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_128_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-128-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Personnel - Modification du tableau des effectifs

EXPOSE DES MOTIFS

Le tableau des effectifs d'une collectivité dresse, par grade, la liste des postes permanents ouverts au sein des services. Toute mention relative à des recrutements annuellement validés procédant d'une autre délibération que le tableau des effectifs ne peut être prise en compte.

En principe, les emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale sont occupés par des fonctionnaires. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, tout emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans le respect des dispositions prévues aux articles L. 332-14, L. 332-8 1° ou L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Il est proposé de faire évoluer ce tableau afin d'adapter les postes de la collectivité aux mouvements observés, aux besoins, et /ou aux évolutions des missions.

I - Pour information : Dans le cadre des avancements de grade validés par la collectivité, les modifications d'emplois sont les suivantes :

DIRECTION	ACTUEL	AVANCEMENT
Direction Prévention et Valorisation des déchets	Ingénieur en chef (1 poste) Technicien pal 2ème cl. (1 poste) Adjoint technique pal 2ème cl. (4 postes) Adjoint technique (5 postes)	Ingénieur en chef hors classe (1 poste) Technicien pal 1ère cl. (1 poste) Adjoint technique pal 1ère cl. (4 postes) Adjoint technique pal 2ème cl. (5 postes)
Direction Mutualisée des Ressources Humaines	Attaché (1 poste) Rédacteur pal 2ème cl. (1 poste) Rédacteur (2 postes)	Attaché pal (1 poste) Rédacteur pal 1ère cl. (1 poste) Rédacteur pal 2ème cl. (2 postes)
Direction Santé Famille Proximité	Éducateur de jeunes enfants (2 postes) Adjoint technique (1 poste)	Éducateur de jeunes enfants de cl. Except. (2 postes) Adjoint technique pal 2ème cl. (1 poste)
Direction Aménagement et Déplacement	Rédacteur (1 poste) Agent de maîtrise (1 poste)	Rédacteur pal 2ème cl. (1 poste) Agent de maîtrise Pal (1 poste)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_128_2026-DE

Direction Urbanisme et Foncier	Rédacteur (1 poste)	Rédacteur pal 2ème cl. (1 poste)
Direction des finances	Rédacteur (1 poste)	Rédacteur pal 2ème cl. (1 poste)
Direction Sports Culture et Grands Évènements	Assistant ens. Artistique pal 2ème cl. (1 poste) Éducateur des APS pal 2ème cl. (1 poste) Éducateur des APS (1 poste) Adjoint technique pal 2ème cl. (1 poste) Adjoint technique (1 poste) Agent de maîtrise (1 poste)	Assistant ens. Artistique pal 1ère cl. (1 poste) Éducateur des APS pal 1ère cl. (1 poste) Éducateur des APS pal 2ème cl. (1 poste) Adjoint technique pal 1ère cl. (1 poste) Adjoint technique pal 2ème cl. (1 poste) Agent de maîtrise pal (1 poste)
Direction Eau et Assainissement	Technicien pal 2ème cl. (1 poste) Technicien (1 poste) Adjoint administratif pal 2ème cl. (1 poste) Adjoint administratif (1 poste) Agent de maîtrise (1 poste)	Technicien pal 1ère cl. (1 poste) Technicien pal 2ème cl. (1 poste) Adjoint administratif pal 1ère cl. (1 poste) Adjoint administratif pal 2ème cl. (1 poste) Agent de maîtrise pal (1 poste)
Autorité Organisatrice de l'Eau	Technicien (1 poste)	Technicien pal 2ème cl. (1 poste)
Direction Mutualisée des Systèmes d'Information	Technicien (2 postes)	Technicien pal 2ème cl. (2 postes)
Direction de la communication Tourisme et Promotion du territoire	Adjoint administratif pal 2ème cl. (1 poste)	Adjoint administratif pal 1ère cl. (1 poste)
Direction de la Transition écologique	Adjoint administratif (1 poste)	Adjoint administratif pal 2ème cl. (1 poste)
Direction Mutualisée de la Commande Publique	Adjoint administratif (1 poste)	Adjoint administratif pal 2ème cl. (1 poste)

II - <u>Dans le cadre des promotions internes validées par la collectivité, les transformations de postes sont les suivantes</u> :

- 1 agent du cadre d'emplois des attachés hors classe nommé dans le cadre d'emplois des administrateurs
- 1 agent du cadre d'emplois des techniciens nommé dans le cadre d'emplois des ingénieurs
- 1 agent du cadre d'emplois des assistants de conservation nommé dans le cadre d'emplois des attachés
- 1 agent du cadre d'emplois des rédacteurs nommé dans le cadre d'emplois des attachés
- 1 agent du cadre d'emplois des agents de maîtrise nommé dans le cadre d'emploi des techniciens

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_128_2026-DE

- 1 agent du cadre d’emplois des adjoints d’animation nommé dans le cadre d’emploi des animateurs

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_128_2026-DE

III - <u>Régularisation de postes</u>

Différents postes créés par délibération antérieures font aujourd'hui l'objet de changement de filière ou de grade et doivent évoluer pour tenir compte de la réalité des services et de la mobilité des agents. Il est donc proposé les changements suivants :

Poste	Situation actuelle	Evolution proposée
Chargé du suivi patrimonial	Technicien Pal 1ère cl. (B)	Ingénieur (A)
Chef de projet mobilité durable	Attaché (A)	Ingénieur (A)
Instructeur droit des sols	Adjoint administratif (C)	Rédacteur (B)
Responsable de l'autorité organisatrice de la mobilité durable	Attaché (A)	Ingénieur (A)

IV – <u>Direction Santé Famille Proximité</u>

La petite crèche intercommunale Potes et Potiron située sur la commune de Binic-Etables-sur-mer a bénéficié d'un projet d'extension et de réfection de sa toiture.
Seule offre d'accueil collectif pour les jeunes enfants sur son secteur géographique, la crèche a constaté une évolution des besoins des familles sollicitant le service.
Le projet d'extension a été l'opportunité d'obtenir un financement important de la CAF moyennant une augmentation du nombre d'enfants accueillis (de 15 à 17 places) en journée continue (de 10 à 15 repas), et un élargissement de l'amplitude hebdomadaire d'ouverture (de 35h30 à 45h).

Ce nouveau fonctionnement devrait permettre d'optimiser l'utilisation de l'équipement et mieux répondre aux besoins de garde des familles qui avaient de plus en plus de mal à trouver des modes de garde complémentaires à l'offre de type « halte garderie ».

Cette évolution nécessite une évolution du nombre d'agents affectés à cette crèche à partir du 24 août 2026. L'organisation future sera donc composée comme suit :

Poste	Grade / catégorie	Effectif au TEF	Situation de l'agent	Évolution proposée
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture classe normale (B)	-	Non permanent à 0,8 ETP	Création de poste emploi permanent / 1 ETP
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 2ème classe (C)	0,8 ETP	0,8 ETP (temps non complet)	1 ETP

Variation au TE : + 1 B filière sociale, + 0,2 C filière technique. Impact budgétaire : Coût de 33 400€ avec un impact réel de 11 000€ après déduction de la dépense de personnel CDG

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_128_2026-DE

V – <u>Pôle nautique</u>

Le Pôle nautique Sud-Goëlo s'inscrit dans l'histoire maritime et touristique du territoire de Binic-Étables-sur-Mer et de Saint-Quay-Portrieux, communes littorales historiquement tournées vers les activités maritimes et nautiques.
Afin de structurer et développer l'offre nautique du territoire, les collectivités locales ont progressivement mutualisé les moyens humains, matériels et techniques dédiés à l'enseignement et à la pratique des activités nautiques. Cette organisation a conduit à la création du Pôle nautique Sud-Goëlo, équipement communautaire destiné à assurer une mission de service public en matière d'initiation, d'apprentissage et de développement des sports nautiques.
Géré dans le cadre d'un service public industriel et commercial (SPIC), le Pôle nautique contribue à l'attractivité touristique du territoire, au développement des pratiques sportives et à l'accueil des publics scolaires, associatifs et touristiques.
Les établissements publics peuvent employer des salariés sous contrat de droit privé.
Un agent actuellement sur le grade d'éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe est placé en position de longue maladie.
Afin de pallier à l'absence de cet agent, il est proposé de créer un poste en droit privé au sein de l'équipe pôle éducatif et sportif du pôle nautique.
Le poste de catégorie B sera implicitement fermé au tableau des effectifs à la date de départ à la retraite de l'agent.

Variation au TEF : + 1 poste en CDI – Groupe 4 – Sans impact budgétaire.

VI – <u>Direction Aménagement et Déplacements – Service Gestion exploitation voirie espaces verts</u>

Un agent actuellement sur le grade d'agent de maîtrise principal exerçant les missions de chef de garage, part à la retraite au 1er janvier 2027. Au vu du nombre de jours de congés acquis sur le Compte Épargne Temps de l'agent, le départ du service se fera au 1er juin 2026.
Afin d'assurer la continuité de service et au vu des difficultés de recrutement et de concurrence dans le secteur privé pour ce poste, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise en doublon. Le poste actuel sera implicitement fermé au tableau des effectifs à la date de départ à la retraite de l'agent.

Variation au TEF : + 1 C filière technique. Impact budgétaire : 48 K€/an

VII – <u>Golf de la baie de Saint-Brieuc</u>

Un agent de droit privé a été embauché en CDD sur un emploi permanent pour une durée hebdomadaire de service de 2/35ème (soit 8h30 par mois). Il s'agit d'un besoin pérenne d'accueil au Golf. Afin de régulariser la situation et de prendre en compte les heures d'ouvertures de la structure, il convient de transformer le poste en CDI intermittent pour une durée hebdomadaire de 3,46 / 35ème (soit 15h par mois).

Variation au TEF : + 1 CDI groupe 2 : impact budgétaire : 8 K€

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_128_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2313-3 CGCT;

VU le décret 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU le décret 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux ;

VU le décret 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

VU le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives ;

VU le décret 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ;

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le tableau des effectifs en date du 12 février 2026;

Le Bureau statutaire en date du 11 juin 2026 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

DÉCIDE les transformations suivantes :

- 1 poste de catégorie C, filière administrative, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs en 1 poste de catégorie B, filière administrative, dans le cadre d'emplois des rédacteurs

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_128_2026-DE

- 1 poste de catégorie B, filière technique, dans le cadre d'emplois des techniciens en 1 poste de catégorie A, filière technique, dans le cadre d'emplois des ingénieurs
- 2 postes de catégorie A, filière administrative, dans le cadre d'emplois des attachés en 2 postes de catégorie A, filière technique dans le cadre des ingénieurs
--1 poste de catégorie A, filière administrative dans le cadre d'emplois des attachés hors classe en un poste de catégorie A, filière administrative, dans le cadre d'emplois des administrateurs
- 1 poste en CDD, groupe 2 en 1 poste en CDI intermittent groupe 2

DÉCIDE les créations suivantes :
- 0,2 poste de catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques
- 1 poste de droit privé en CDI, groupe 4
- 1 poste de catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise
- 1 poste de catégorie B, filière sociale, dans le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée indéterminée. Le niveau de diplôme requis sera en cohérence avec le profil de poste et la rémunération correspondante avec le cadre d'emploi de référence.

APPROUVE la modification du tableau des effectifs, comme ci-annexé.

DIT que les crédits sont prévus au budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération au chapitre 012.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L5211-1, L2121-25 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND